

**VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL**

VENDREDI 02 FÉVRIER 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gérard FILOCHE représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Didier BESSON représenté par Mme Marie-José DAUZIDOU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 32 en raison du décès de M. Alain LARRAIN

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 30

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE

- que soit maintenue l'électrification de la ligne ferroviaire Angoulême – Saintes – Royan car ne pas électrifier cette ligne serait une régression pour les deux départements Charentais et montrerait le mépris porté aux territoires situés hors des métropoles.

APPELLE

- les élus nationaux du Département à tous se mobiliser auprès de la Ministre des Transports, pour assurer aux bassins de vie du Cognacais, de la Saintonge et du Pays Royannais une desserte ferroviaire de qualité.

A DÉBATTU

- des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme.

DÉCIDE

- d'instituer le barème tarifaire de paiement immédiat de la redevance de stationnement et le tarif du Forfait Post Stationnement sur les sites de stationnement énumérés ci-après dans les conditions suivantes :

- **Parking de Pontaillac - Avenue de Paris (64 places)**
- Surveillance du 1er avril au 30 septembre
de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures 30 à 19 heures 30
- Durée maximale de 8 heures 30

- Forfait post stationnement de 25 € (vingt-cinq euros)
- Forfait post-stationnement minoré (payable dans les 5 jours) de 17 € (dix-sept euros)

Temps	Actuellement	Proposition
0h 00mn 01s à 1 h 00mn 00s	1 €	1 €
1h 00mn 01s à 2h 00mn 00s	2 €	2 €
2h 00mn 01s à 3h 00mn 00s	3 €	3 €
3h 00mn 01s à 4h 00mn 00s	/	4 €
4h 00mn 01s à 5h 00mn 00s	5 €	5 €
5h 00mn 01s à 6h 00mn 00s	/	6 €
6h 00mn 01s à 7h 00mn 00s	/	7 €
7h 00mn 01s à 8h 00mn 00s	/	8 €
8h 00mn 01s à 8h 30mn 00s	/	25 €
9h 00mn 01s à 10h 00mn 00s	10 €	/

▪ **Parking du Casino de Pontailac (80 places)**

- Surveillance du 1er avril au 30 septembre de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures 30 à 19 heures 30
- Durée maximale de 4 heures
- Forfait-post stationnement de 25 € (vingt-cinq euros)
- Forfait-post stationnement minoré (payable dans les 5 jours) de 17 € (dix-sept euros)

Temps	Actuellement	Proposition
0h 00mn 01s à 1h00	1 €	1 €
1h 00mn 01s à 2h 00	2 €	2 €
2h 00mn 01s à 3h 00	3 €	3 €
3h 00mn 01s à 3h 30mn 00s	/	5 €
3h 30mn 01s à 4h 00mn 00s	/	25 €

▪ **Parking de l'Ancien Casino Quai de Monastir (140 places)**

- Surveillance du 1^{er} avril au 30 septembre de 9 heures à 24 heures
- Durée maximale de 15 heures
- Forfait post-stationnement de 25 € (vingt-cinq euros)
- Forfait post-stationnement minoré (payable dans les 5 jours) de 17 € (dix-sept euros)

Temps	Actuellement	Proposition
0h 00mn 01s à 1h00	1 €	1 €
1h 00mn 01s à 2h 00	2 €	2 €
2h 00mn 01s à 3h 00	3 €	3 €
3h 00mn 01s à 4h 00	/	4 €
4h 00mn 01s à 5h 00	5 €	5 €
5h 00mn 01s à 6h 00	/	6 €
6h 00mn 01s à 7h 00	/	7 €
7h 00mn 01s à 8h 00	/	8 €
8h 00mn 01s à 9h 00	/	9 €
9h 00mn 01s à 10h 00	10 €	10 €
10h 00mn 01s à 11h 00	/	11 €
11h 00mn 01s à 12h 00	/	12 €
12h 00mn 01s à 13h 00	/	13 €
13h 00mn 01s à 14h 00	/	14 €
14h 00mn 01s à 15h 00	/	25 €

▪ **Parking du marché central (180 places)**

- Surveillance du 1^{er} septembre au 30 juin de 8 heures 30 à 12 heures 30

- Surveillance du 1^{er} juillet au 31 août
de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 14 heures 30 à 19 heures 30
- Durée maximale de 3 heures 00 mn (30 mn gratuites/jour)
- Forfait post-stationnement de 25 € (vingt-cinq euros)
- Forfait post-stationnement minoré (payable dans les 5 jours) de 17 € (dix-sept euros)

Temps	Actuellement	1 fois par jour	A compter du 2ème paiement
		Proposition	Proposition
0h 00mn 01s à 0h 30mn 00s	Gratuit	Gratuit	0,50 €
0h 30mn 01s à 1h 00mn 00s	0,50 €	0,50 €	1 €
1h 00mn 01s à 1h 30mn 00s	1 €	1 €	1,50 €
1h 30mn 01s à 2h 00mn 00s	1,50 €	1,50 €	2 €
2h 00mn 01s à 2h 30mn 00s	/	5 €	5 €
2h 30mn 01s à 3h 00mn 00s	/	25 €	25

- d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2018 :

		DÉPENSES	RECETTES
	BUDGET PRINCIPAL		
	<u>OPERATIONS REELLES</u>		
2313.0208	- Travaux hôtel de ville (Portail d'entrée, grilles de clôture et Parkings)	+ 230 000,00 €	
2313.4141	- Travaux Garden Tennis (Réfection des réseaux et Faux-plafonds des vestiaires)	+ 11 000,00 €	
2031.910	- Etudes complémentaires pour Marché Central (Assistance à maîtrise d'ouvrage et reconnaissance géotechnique)	+ 80 000,00 €	
2031.822	- Etudes pour le stationnement et la Circulation en centre ville	+ 27 000,00 €	
2313.411	- Travaux Salle Landry (Réfection couverture)	+ 29 000,00 €	
2313.0209	- Travaux bâtiment TIKI (Réfection étanchéité couverture)	+ 12 000,00 €	
2313.025	- Travaux Maison des Associations (Etanchéité couverture et Rénovation de l'éclairage d'une Salle)	+ 20 000,00 €	
2313.0208	- Travaux bâtiment annexe Police Municipale (Porte du garage)	+ 6 000,00 €	
2313.4151	- Travaux Centre de Squash (Réfection des bacs translucides en couverture)	+ 15 000,00 €	
2313.4152	- Travaux locaux surf (Réhabilitation des menuiseries extérieures)	+ 25 000,00 €	
2313.4147	- Travaux centre d'hébergement (Rénovation réseau d'eau chaude Sanitaires et mitigeurs de douches)	+ 23 000,00 €	
2188.823	- Acquisition d'une armoire séchante pour les Espaces Verts	+ 4 400,00 €	
2184.952	- Acquisition de tables basses pour le Palais des Congrès	+ 1 200,00 €	

2188.822	- Acquisition d'horodateurs et de Terminaux (mise en conformité de la dépénalisation)	+ 45 700,00 €	
2313.4142	- Travaux complémentaires Golf de ROYAN (H.T) (L'isolation coupe feu du local plonge et l'électricité du bar)	+ 5 000,00 €	
20422.520	- Subvention d'équipement pour la participation à la construction à la puisade (1/5) -Atlantic aménagement-	+ 51 000,00 €	
165.01	- Dépôts et cautionnements remboursés	+ 10 000,00 €	
165.01	- Dépôts et cautionnements reçus		+ 10 000,00 €
1641.01	- Produit de l'emprunt		+ 585 300,00 €
	OPERATIONS D'ORDRE		
2313.01	- Récupération avance forfaitaire	+ 100 000,00 €	
2315.01	- Récupération avance forfaitaire	+ 100 000,00 €	
238.01	- Récupération avance forfaitaire		+ 200 000,00 €
	TOTAL	+ 795 300,00 €	+ 795 300,00 €

- d'attribuer les subventions suivantes :

Article 6574 Fonction 30

- CENTRE D'ARTS PLASTIQUES 20 000,00 €
- ECHANCRURES 16 000,00 €

Article 6574 Fonction 40

- ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB 15 000,00 €

- d'approuver la modification du plan de financement ci-dessous relatif à la construction de terrains familiaux sur le site de La Puisade, réalisée par la société immobilière ATLANTIC AMÉNAGEMENT :

PLAN DE FINANCEMENT MODIFIÉ	MONTANTS
Etudes préalables et voiries réseaux divers	400.000 € H.T
Participation financière de la Ville	255.000 € net et non pas 212.500 €
MONTANT TOTAL DES DÉPENSES	655.000 € H.T

- d'approuver la convention de participation financière de la Ville signée avec la société immobilière ATLANTIC AMÉNAGEMENT,

- de solliciter l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, à hauteur de 25 % du reste à charge de la commune fixé à 350.087,50 € H.T, pour la construction de ces terrains familiaux.

- d'attribuer à l'École de Musique Besançon Gachet, la dénomination suivante :

➤ Conservatoire BESANÇON-GACHET

- de solliciter une subvention, auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, dans le cadre de l'aide au spectacle vivant, pour la programmation du service Culture de l'année 2018.

- d'accepter l'inscription du lot de tableaux suivant à l'inventaire des collections du Musée municipal :

Sur l'année budgétaire 2016

-Louis-Alexandre CABIE, Royan depuis Vallières, 1901

Huile sur toile, 52 x 37.5 cm, 1178 €

-Louis-Alexandre CABIE, Royan, bord de mer, 1902

Huile sur bois, 25.5 x 36.5 cm, 626 €

-Louis-Alexandre CABIE, La Corniche de Saint-Georges-de-Didonne, avt 1900

Huile sur toile, 27.2 x 40.8 cm, 5400.41 €

-Louis-Alexandre CABIE, Effet de lune sur Suzac, vers 1900

Huile sur bois, 1451.16 €

-Louis-Alexandre CABIE, Royan depuis Vallières, 1890

Huile sur bois, 33 x 46 cm, 1344.20 €

Total : 9999.77 €

Sur l'année budgétaire 2017

-Jules AVIAT, Vue de Saint-Georges-de-Didonne, 1886

Huile sur toile, 38 x 55 cm, 1276 €

-Louis-Alexandre CABIE, La Gironde au sous-bois, 1912

Huile sur toile, 43 x 55 cm, 1012.66 €

-Louis-Alexandre CABIE, Royan depuis Vallières, 1902

Huile sur toile, 54 x 71.5 cm, 2640 €

-Anonyme, école française, La Conche de Royan, XIXe siècle

Huile sur toile, 73 x 131 cm, 3386.04 €

-Marie-Joseph-Léon IWILL, Le Casino de Foncillon, XIXe siècle

Huile sur toile, 24 x 41 cm, 2260.70 €

-Léonce TONDEUR, Départ des chalutiers, 1896

Huile sur toile, 40.5 x 50.5 cm, 505.39 €

Total : 11080.79 € + frais : 4216.1 €

- de compléter le tableau des effectifs de la ville annexé au budget primitif de l'exercice 2017 comme suit :

GRADES	CATÉGORIE	POSTES À OUVRIR
<u>Filière Administrative</u>		
Attaché hors classe	A	1
Adjoint Administratif Principal 2° classe	C	3
<u>Filière Technique</u>		
Agent de Maîtrise Principal	C	2
<u>Filière Médico-Sociale et Technique</u>		
Technicien Paramédical de Classe Supérieure	B	1
<u>Filière Sociale</u>		
Éducateur Principal de Jeunes Enfants	B	1
<u>Police Municipale</u>		
Brigadier Chef Principal	C	2
<u>Filière Culturelle</u>		
Adjoint du Patrimoine Principal de 2° classe	C	1
<u>Filière Animation</u>		
Adjoint d'Animation Principal de 2° classe	C	3

- d'exonérer la Compagnie Vendéenne du Logement du paiement de la taxe d'aménagement, pour la réalisation d'une opération de location-accession de trois maisons individuelles, sous l'enseigne "Prim Access", situées rue du Moulleron et rue de la Jonchée à Royan, dans le lotissement "Le Hameau de Louise".

ÉLIT

- à bulletin secret, les membres titulaires et suppléants de la commission d'ouverture des plis compétente en matière de délégation de service public. Cette commission est appelée à ouvrir les plis contenant les candidatures et les offres, à dresser la liste des candidats admis, à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public :

- **Monsieur le Maire** ou son représentant, *Président*

Membres titulaires :

- Jean Paul CLECH
- Marie-José DOUMECQ
- Julien DURESSAY
- Dominique GACHET
- Gilbert LOUX

Membres suppléants :

- Marie-José DAUZIDOU
- Daniel COASSIN
- Didier BESSON
- Nelly SERRE
- Bruno JARROIR

DÉCIDE

- d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2017. Celui-ci fait état d'une surface de biens acquis de 15 486 m², pour une dépense de 3 619 363,60 €, et d'une surface de biens vendus de 4 548 m², pour une recette de 2 100,00 €.

- de solliciter le Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 euros, pour l'organisation du septième « Festival des Sports Urbains » qui se déroulera les 1 et 2 juin 2018.

- d'attribuer une subvention de 394.000 € à l'Association « Centre Socioculturel de ROYAN » pour l'année 2018,

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Centre Socioculturel de ROYAN ».

- de procéder à la clôture du budget annexe Camping Municipal,

- de transférer au Budget Principal les résultats du Compte Administratif 2017 (après le vote du Compte Administratif et la délibération d'affectation des résultats),

- de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe Camping Municipal dans le budget principal ainsi que toute opération restant à effectuer et se rapportant au budget à clôturer,

- de demander au comptable de reprendre les soldes de tous les comptes relatifs à la gestion 2017, au sein du budget principal sur l'exercice 2018.

- d'autoriser le Chef de service comptable de Royan à procéder aux opérations de clôture de la « Régie à personnalité morale et à autonomie financière du Port de Royan » se rapportant à l'exercice 2017 et de régler, en conséquence, les paiements et d'encaisser les recettes afférentes aux dénouements financiers des opérations budgétaires de l'exercice 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.
